



PRIX
TEM
Transition **É**nergétique **M**aritime

LAURÉAT 2023



SCLCMT

SHIPPER COALITION FOR A LOW
CARBON MARITIME TRANSPORT

**PRIX
CONJOINT**



Soper



3ème édition du prix TEM : l'association Shipper Coalition for a Low Carbon Maritime Transport, lauréate 2023

Le jeudi 8 février 2024, l'Académie de marine et la société Soper ont récompensé l'association SCLCMT à l'occasion de la troisième édition de leur prix conjoint, le Prix TEM : Transition Energétique Maritime.

À l'occasion de cette cérémonie, Alain Bovis, Président de l'Académie de marine et Jean-Michel Germa, Président de Soper ont pris la parole au côté de Géraud Pellat de Villedon, secrétaire général de l'Alliance des chargeurs. Dans leurs interventions, ils ont rappelé l'importance des actions de l'association SCLCMT pour le développement de navires de commerce à propulsion vélique ainsi que la sensibilisation des chargeurs et transporteurs aux enjeux d'un transport maritime bas-carbone pour la transition énergétique maritime.

Aujourd'hui, 90% du fret est assuré par la mer. Il est à l'origine de 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le monde. Le volume de marchandises transporté va continuer d'augmenter d'ici 2050. Selon l'OMI (Organisation Maritime International), sans changement vers un système de propulsion plus respectueux de l'environnement, il pourrait être responsable de 15,6% des GES, soit une augmentation de plus de 60% sur les 30 prochaines années. En vue de réduire cette tendance, les Etats membres de l'OMI ont adopté la « Stratégie de 2023 » concernant la réduction des GES provenant des navires. Elle a pour ambition de réduire les émissions de CO₂ pour l'ensemble des transports maritimes internationaux, d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 2008, et atteindre l'objectif de zéro émission nette de GES avant ou vers 2050.

Dans l'idée de répondre à la stratégie de l'OMI, France Supply Chain et l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) ont constaté dès janvier 2022, que les offres pour décarboner le transport maritime étaient peu disponibles. Ils ont dû faire face à des obstacles majeurs : incertitude sur le prix du transport bas-carbone, traçabilité des nouveaux carburants, disponibilité des carburants alternatifs

et absence de solutions industrielles. Ne trouvant pas de réponse à leurs besoins sur le marché, ils ont souhaité s'unir en créant l'association SCLCMT pour promouvoir des solutions en rupture leur permettant d'opérer une vraie transition énergétique de la supply chain et du shipping, basée sur la sobriété énergétique.

De cette alliance, regroupant déjà une douzaine de chargeurs, est né le projet de mettre à l'eau, si possible dès 2025, des navires dont les émissions de CO₂ seraient 50% inférieures à celles des transporteurs conventionnels. L'idée : concevoir des porte-containers hors normes, majoritairement propulsés par la force du vent, alliant technologie et sobriété énergétique, grâce au développement de nouvelles structures aérodynamiques, de technologies de récupération d'énergie, d'outils d'optimisation de l'utilisation du vent et de carburants alternatifs.

Différentes routes maritimes sont alors étudiées pour répondre aux besoins des chargeurs. Chacune d'elles possède son propre collègue dans l'association, permettant d'assurer la confidentialité et l'efficacité des travaux :

- **Collège 1, route nord** : Anvers, Le Havre, Tioga (Philadelphie), Charleston ;
- **Collège 2, route sud** : Gênes, Fos, Valence, Tioga (Philadelphie) ;
- **Collège 3** : Mer Baltique, Amérique du Nord ;
- **Collège 4** : Europe, Asie ;
- **Collège 5** : Europe, Amérique du Sud via l'Afrique.

Un objectif commun à toutes les liaisons : réduire de 50% les émissions de CO₂ grâce à l'énergie du vent et à une vitesse réduite comprise entre 11 et 13 nœuds (20 à 24 km/h).

Avec ce projet, la coalition s'intéresse également à la notion de juste prix pour maintenir une compétitivité économique, en trouvant un équilibre entre le coût et les impacts sociaux et écologiques. En s'engageant sur 10 ans auprès des opérateurs de navires, les chargeurs de l'alliance peuvent ainsi compter sur un coût de transport

stable sur les années à venir, malgré un contexte versatile. C'est aussi et surtout grâce à ces commandes de long terme et la mise en place de binômes « Chargeurs – Transporteurs » que les armateurs peuvent rapidement lancer la production de ces navires innovants et répondant aux besoins de la décarbonation du transport maritime.

Cette démarche se concrétise en 2022 lorsque le groupement lance un premier appel à projets pour la construction de 10 navires porte-containers, équipés d'ailerons rigides et d'une propulsion dual fuel diesel-méthanol. Ces 10 navires devront être affectés à parts égales à la route Atlantique nord (Anvers, Le Havre, Tioga, Charleston) et à la route Atlantique sud (Gênes, Fos, Valence, Tioga). Leur exploitation sur ces lignes transatlantiques permettra une réduction du bilan carbone de 50% environ par rapport aux services existants. L'entreprise ayant remportée l'appel à projet a été invitée à négocier et conclure les contrats de transport de long terme avec chacun des chargeurs de la coalition. Dès que le nombre de contrats signés par l'armateur et les chargeurs atteindra le seuil de rentabilité du service, la construction des 10 navires pourra commencer.

Se regrouper pour faire bouger les lignes et contribuer à atteindre les objectifs environnementaux mondiaux en décarbonant la supply chain et le shipping, tel est l'idée de l'association Shipper Coalition for a Low Carbon Maritime Transport. Elle préfigure ce que l'exigence de certains chargeurs agissant de conserve peut apporter à la décarbonation du transport maritime.

C'est cette relation très singulière et fructueuse, entre chargeurs et armateurs, que l'édition 2023 du Prix TEM a souhaité récompenser.

Alain Bovis, Président de l'Académie de marine :

« L'Académie de marine, établissement public de l'Etat, a parmi ses missions celle de réfléchir aux enjeux maritimes de moyen et long terme de la France afin d'aider à la définition des politiques appropriées. Elle fait à cette fin des études sur commande publique ou de sa propre initiative. Elle accorde par ailleurs des prix et récompenses aux projets, ouvrages, ou réalisations remarquables et à ceux qui favorisent le développement des activités maritimes dans de nombreux domaines (militaire, économique et juridique, scientifique, technique et artistique).

La décarbonation du transport maritime est une préoccupation essentielle qui entre naturellement dans ce cadre. Le projet développé par l'association SCLCMT permet de nourrir des réflexions sur les enjeux environnementaux et économiques du transport maritime et d'apporter des solutions concrètes aux projets d'équipement sur ce thème.

Il mérite le prix TEM 2023 pour les raisons suivantes :

- Singularité d'une démarche réunissant un groupe de chargeurs qui complète celles développées par les armateurs qui sont associés à cette initiative au plan commercial et financier.*
- Importance et diversité des innovations proposées : propulsion vélique, sobriété énergétique, recours aux carburant alternatifs, récupération d'énergie.*
- Approche concrète des partenaires de l'association pour l'analyse des besoins communs, la définition des axes maritimes concernés et des caractéristiques de nouveaux navires porte-conteneurs ce qui crédibilise cette approche. »*

Jean-Michel Germa, Président de Soper :

« Ce qui nous a séduits dans l'approche de la coalition des chargeurs, ce ne sont pas seulement les aspects technologiques, bien que les solutions retenues soient innovantes et d'un haut niveau technique. C'est plutôt la réponse qu'ils ont apportée pour satisfaire la demande de leurs clients de limiter l'empreinte environnementale des produits transportés et livrés. À cette fin, les chargeurs ont lancé un appel à projets pour des navires à faible émission de carbone. Et pour aider la compagnie maritime

sélectionnée, ils lui ont proposé des contrats d'affrètement de long terme, permettant de garantir le financement de la construction des navires. Parce qu'il permet le financement de navires décarbonés, ce type de contrat est véritablement l'une des pierres angulaires de la décarbonation du transport maritime. C'est l'information que nous avons voulu faire connaître en remettant le Prix TEM 2023 à la coalition des chargeurs. J'appelle les chargeurs intéressés par une navigation décarbonée et la propulsion vélique, à rejoindre la coalition des chargeurs, et ce, notamment pour accélérer le développement de cette première ligne de l'Atlantique nord ! »

Valérie Macrez, Co-présidente de l'association Shipper Coalition for a Low Carbone Maritime Transport :

« Dans l'esprit de France Supply Chain, nous avons créé un écosystème collaboratif, croyant fermement qu'ensemble, nous pouvons aller plus loin et plus vite. Nous sommes honorés de recevoir ce prix, qui couronne nos efforts en faveur d'une transition vers un transport maritime plus durable. En développant des navires de commerce à propulsion vélique, nous adoptons une approche novatrice pour contribuer activement à la réduction des émissions dans le secteur maritime. Notre engagement ne se limite pas à la technique, nous sensibilisons également les chargeurs et les transporteurs aux enjeux d'un transport maritime bas-carbone.

Je tiens à remercier tous les membres dévoués de notre association. C'est grâce à leur collaboration passionnée que nous réalisons notre mission commune. Ce prix renforce notre détermination à poursuivre notre engagement envers la transition énergétique maritime. »

Fabrice Accary, Co-président de l'association Shipper Coalition for a Low Carbone Maritime Transport :

« Depuis la COP21 en 2015 l'AUTF qui, avec 150 entreprises et 25 fédérations, porte la représentation des chargeurs auprès des autorités publiques et des acteurs du transport, s'est fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique.

En signant alors avec Ségolène Royal le lancement du dispositif FRET21, l'AUTF a ainsi amorcé une série d'actions dans la décarbonation des supply chains françaises dont la création de la SCLCMT constitue l'extension au monde maritime.

Alors que le commerce mondial, qui est très majoritairement porté par le transport maritime, est contraint par le contexte géopolitique, et que la France cherche à accroître son attractivité et son rayonnement, le soutien de nombreux exportateurs et importateurs français à une filière nationale de transport vélique constitue une formidable opportunité de créer une dynamique positive contributive à sa mesure aux fortes économies d'énergie et réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) que l'Europe et la France ambitionnent d'atteindre. »